

Présidence: M. Lucien Weiler, Président
M. Henri Grethen, Vice-Président

Ordre du jour

1. Communications
2. 5672 - Proposition de révision de l'article 9, alinéa 1^{er} de la Constitution
5673 - Proposition de révision portant création d'un article 32bis nouveau de la Constitution
(Déclaration de recevabilité)
3. Rôle des affaires
4. Ordre du jour
5. Dépôt d'une proposition de loi
6. Dépôt d'une motion par M. Robert Mehlen
7. 5616 - Projet de loi relative aux fonds d'investissement spécialisés et portant
 - modification de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif
 - modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
 (Rapport de la Commission des Finances et du Budget - Discussion générale - Vote et dispense du second vote constitutionnel)
8. Heure de questions au Gouvernement
 - Question N°153 du 13 février 2007 de Madame Nancy Arendt relative à la lutte antitabac, adressée à Monsieur le Ministre de la Santé
 - Question N°154 du 24 octobre 2006 de Madame Colette Flesch relative à l'accouchement anonyme, adressée à la Ministre de la Famille et de l'Intégration
 - Question N°155 du 12 février 2007 de Monsieur Roger Negri relative à la sécurité des tunnels des autoroutes en général et plus particulièrement à l'aménagement d'une plate-forme d'atterrissage pour hélicoptères au «Markusberg», adressée à Monsieur le Ministre des Travaux publics
 - Question N°157 du 12 février 2007 de Monsieur Ben Fayot relative aux Conseils «Énergie» et «Environnement» du 15 respectivement 20 février 2007 et plus particulièrement sur les divergences qui existent entre les États membres sur les objectifs à atteindre jusqu'en 2020, adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
 - Question N°159 du 13 février 2007 de Monsieur Henri Kox relative à la position du Luxembourg lors du prochain Conseil des Ministres de l'Énergie, adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
 - Question N°156 du 12 février 2007 de Monsieur Claude Adam relative à l'arrêt prononcé par la Cour administrative sur la relation de travail qui existe entre un chargé d'éducation et l'État, adressée à la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
 - Question N°158 du 12 février 2007 de Monsieur Xavier Bettel relative aux cotisations sociales des coopérants, adressée à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi
 - Question N°160 du 12 février 2007 de Madame Anne Brasseur relative à l'ouverture de nouveaux bâtiments abritant les Archives nationales, adressée à Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Monsieur le Ministre des Travaux publics
 - Question N°161 du 13 février de Monsieur Claude Meisch relative au Pacte «Logement», adressée à Monsieur le Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement
9. 5522 - Projet de loi portant réglementation de la fouille de véhicules
(Rapport de la Commission juridique - Discussion générale - Vote et dispense du second vote constitutionnel)
10. Question avec débat N°13 de M. Charles Goerens relative au siège du Parlement européen à Strasbourg

Au banc du Gouvernement se trouvent: M. Fernand Boden, Mme Marie-Josée Jacobs et Mady Delvaux-Stehres, MM. Luc Frieden, François Biltgen, Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo, Claude Wiseler et Jean-Louis Schiltz, Ministres; M. Nicolas Schmit, Ministre délégué.

(Début de la séance publique à 15.00 heures)

» M. le Président. - D'Sitzung ass op.

1. Communications

Ech hu folgend Kommunikatiounen un d'Chamber ze maachen:

1. La liste des questions au Gouvernement ainsi que des réponses à des questions est déposée sur le bureau.

Les questions et les réponses sont publiées au compte rendu.

2. Les projets de loi, proposition de loi et projets de règlement grand-ducal suivants ont été déposés au Greffe de la Chambre des Députés:

1) **5674** - Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2004/22/CE du Parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 concernant les instruments de mesure

Dépôt: Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, le 31.01.2007

2) **5675** - Projet de règlement grand-ducal modifiant a) le règlement grand-ducal modifié du 31 janvier 2003 sur les transports par route de marchandises dangereuses; b) le règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses; c) le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points

Dépôt: Monsieur Lucien Lux, Ministre des Transports, le 02.02.2007

3) **5676** - Projet de loi relatif à la construction d'un nouvel hôtel de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette

Dépôt: Monsieur Claude Wiseler, Ministre des Travaux publics, le 06.02.2007

4) **5677** - Projet de loi relatif à la construction d'un dépôt des Ponts et Chaussées à Remich

Dépôt: Monsieur Claude Wiseler, Ministre des Travaux publics, le 06.02.2007

5) **5678** - Projet de loi relatif à la construction d'un Lycée technique pour Professions de Santé à Luxembourg

Dépôt: Monsieur Claude Wiseler, Ministre des Travaux publics, le 06.02.2007

6) **5679** - Projet de loi 1. relatif au stage des magistrats et futurs magistrats étrangers, et 2. portant modification de: - la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, - la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

Dépôt: Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice, le 06.02.2007

7) **5680** - Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 13 septembre 2006 concernant la participation luxembourgeoise à la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Dépôt: Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Défense, le 09.02.2007

8) **5681** - Proposition de loi relative à la modification de la loi modifiée du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention

Dépôt: Monsieur Henri Kox, le 09.02.2007

3. «Défendre l'évidence même, c'est-à-dire le droit de ne pas souffrir, le droit de ne pas être abusé sexuellement, le droit de ne pas être vendu, de ne pas être exploité, de ne pas être violé, de ne pas être enlevé, de ne pas être mutilé, le droit de ne pas être négligé, puis oublié.» Avec cet appel pour protéger et promouvoir les droits des enfants, la Présidente de l'Association Mondiale des Amis De l'Enfance (AMADE), S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, a terminé son discours devant l'Assemblée lors duquel elle a déclaré qu'en 2002 l'association avait déjà tiré la sonnette d'alarme et qu'en 2007 l'urgence est restée la même.

En effet, pour étayer cette déclaration, ci-après quelques chiffres tirés du rapport des Nations Unies préparé par le professeur Pinhero:

- 150 millions de filles et 73 millions de garçons dans le monde ont subi des relations sexuelles forcées infligées dans le cadre familial ou par un proche parent;

- environ 2 millions de mineurs entraînés de force dans la prostitution ou la pornographie, plus d'un millions d'entre eux achetés ou revendus hors des frontières de leur pays;

- entre 100 et 140 millions de femmes victimes dans leur enfance de mutilations sexuelles;

- 220 millions d'enfants dans le monde économiquement exploités;

- dans les pays industrialisés, près de 3.500 enfants de moins de quinze ans meurent chaque année des suites de mauvais traitements, violences ou négligences, soit deux par semaine en Allemagne ou au Royaume-Uni et trois par semaine en France.

On peut donc conclure que cette première partie de session de l'Assemblée était en grande partie marquée par ce point avec pour titre «Enfants victimes: éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus» et les trois orateurs invités à savoir Mme Ann M. Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, Présidente de l'Association Mondiale des Amis De l'Enfance (AMADE), ainsi que M. Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, ont été unanimes pour souligner qu'il est temps d'agir et que la protection des enfants contre la violence n'est pas négociable!

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie en première partie de session à Strasbourg du 22 au 26 janvier 2007. Y ont participé le Président de la délégation, M. Marcel Glesener, le membre effectif, M. Charles Goerens, ainsi que les membres suppléants, Mme Anne Brasseur, MM. Norbert Hauptert et Jean Huss.

Après la réélection de M. René Van der Linden comme Président de l'Assemblée a été discuté le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente.

En dehors du point sur les enfants victimes, figuraient à l'ordre du jour de la session les thèmes suivants:

- les agressions sexuelles liées aux «drogues du viol»;

- danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique;

- le respect des obligations et engagements de l'Arménie;

- la situation actuelle au Kosovo avec l'intervention de M. Martti Ahtisaari, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo;

- l'agriculture et l'emploi irrégulier en Europe;

- la situation des travailleurs migrants dans les agences de travail temporaire;

- le VIH/sida en Europe;

- donner un avenir aux enfants VIH/sida et orphelins du sida;

- la propagation du VIH/sida chez les femmes et les jeunes filles en Europe;

avec l'intervention de M. Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe:

- le respect des obligations et engagements de l'Albanie;

- pour une consommation alimentaire responsable et

- le principe de précaution et la gestion responsable du risque.

L'audience a pu suivre au cours des séances de lundi:

- le discours de Sa Sainteté le Patriarche oecuménique Bartholoméos I et

- la communication de M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe sur l'état du Conseil de l'Europe;

au cours de la séance de mardi:

- le discours de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de la Belgique;

et de mercredi:

- le discours de M. Kostas Karamanlis, Premier Ministre de la Grèce et

- la communication du Comité des Ministres à l'Assemblée parlementaire présentée par M. Fiorenzo Stolfi, Ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, Président du Comité des Ministres.

Au cours de cette session a eu lieu:

- une discussion selon la procédure d'urgence sur «Les menaces à la vie et à la liberté d'expression des journalistes» et

- un débat d'actualité sur «La Cour européenne des droits de l'Homme en péril, urgence pour la Russie de ratifier le Protocole n° 14».

En outre, il reste à souligner que Mme le Député Anne Brasseur a été nommée Vice-Présidente de la Commission de la Culture, de la Science et de l'Éducation.

Lors de cette première partie de session l'Assemblée a adopté neuf résolutions et onze recommandations en rapport avec les points à l'ordre du jour.

4. «Nous demandons instamment aux Chefs d'État et de Gouvernement européens d'œuvrer au développement d'une politique européenne de sécurité et de défense fondée sur les ambitions partagées, une crédibilité capacitaire et technologique et sur une légitimité démocratique.»

C'est une partie du message que les membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense, ont adressé aux Chefs d'État et de Gouvernement, et qui serait à prendre en compte pour la réunion que tiendra le Conseil européen le 25 mars 2007 à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de Rome.

En plus l'Assemblée a insisté dans son message sur le fait que la PESD doit faire l'objet d'un contrôle démocratique accru par les parlementaires nationaux. «À cet égard, l'Assemblée de l'UEO joue un rôle déterminant. (...) Ce forum interparlementaire déjà existant, qui n'est pas une deuxième Chambre européenne, devra être renforcé en tant que relais démocratique essentiel vers les citoyens et l'opinion publique. Nous demandons avec force au Conseil européen de traiter cette question avec urgence.»

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale s'est réunie au Bundestag à Berlin, les 6 et 7 février 2007, pour un colloque sur les orientations futures de la politique européenne de sécurité et de défense. Y ont assisté M. Marcel Glesener, Président de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée de l'UEO, et les Membres, Mmes Anne Brasseur et Lydie Err, MM. Charles Goerens et Norbert Hauptert, M. Huss s'étant excusé.

Les divers sujets traités ont été:

- PESD: développements politiques;

- PESD: développements opérationnels;

- PESD: l'acquisition de capacités;

- PESD: le rôle des Parlementaires.

Au cours des débats sont intervenus des représentants du monde politique, scientifique, militaire et industriel. Il faut noter aussi que notre collègue, M. Charles Goerens, a également pris la parole en tant que rapporteur sur le point «PESD: développements politiques».

À l'issue du colloque l'Assemblée a adopté le message susmentionné qui s'adresse aux Chefs d'État et de gouvernement et qui sera transmis à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État, à M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, à M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Défense, et à M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration.

5. Par lettre du 30 janvier 2007 le Secrétaire général du Parlement européen a fait parvenir au Président de la Chambre des Députés le texte des documents adoptés au cours de la période de session du 11 au 14 décembre 2006:

- position sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne, d'un arrangement entre la Communauté européenne, la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur les modalités de la participation de ces États aux activités de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne;

- résolution sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2007;

- résolution sur le sommet UE-Russie qui s'est tenu à Helsinki le 24 novembre 2006;

- résolution sur la communication de la Commission sur la stratégie d'élargissement et les principaux défis 2006-2007;

- résolution sur les aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres;

- position sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la République du Paraguay sur certains aspects des services aériens;

- position sur la proposition de décision du Conseil autorisant la conclusion de l'accord visant à reconduire et modifier l'accord relatif aux activités de recherche et de développement dans le domaine des systèmes de fabrication intelligents entre la Communauté européenne et l'Australie, le Canada, les pays AELE de Norvège et de Suisse, la Corée, le Japon et les États-Unis d'Amérique;

- recommandation à l'intention du Conseil sur l'évolution des négociations sur la décision-cadre sur la protection des données dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale;

- déclaration écrite sur les substances actives en pharmacie (ayant recueilli les signatures de la majorité des membres qui composent le Parlement).

Par lettre du 7 février 2007 il lui a encore fait parvenir le texte des documents adoptés au cours de la période de session du 15 au 18 janvier 2007:

- position sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord modifiant l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000;

- résolution sur les septième et huitième rapports annuels du Conseil, présentés conformément au point 8 du dispositif opérationnel du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements;

- résolution sur le programme d'action européen pour la sécurité routière - bilan à mi-parcours.

2. 5672 - Proposition de révision de l'article 9, alinéa 1^{er} de la Constitution

5673 - Proposition de révision portant création d'un article 32bis nouveau de la Constitution

Déclaration de recevabilité

An hîrer Réunioun vum 8. Februar huet sech d'Presidentekonferenz fir d'Recevabilitéit vun zwou Propositions de révision de la Constitution ausgeschwat. Et handelt sech ëm de Virschlag 5672 vum honorabelen Här Meyers iwwert den Artikel 9 vun der Verfassung an de Virschlag 5673 vum honorabelen Här Bodry iwwert d'Schafung vun engem neien Artikel 32bis.

Schléisst d'Chamber sech dem Virschlag vun der Presidentekonferenz un?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

3. Rôle des affaires

Op Ufro vun der Regierung huet d'Presidentekonferenz sech ebenfalls derfir ausgeschwat, de Projet de règlement grand-ducal 5081 iwwer eng finanziell Bâihëllef beim Energiespuere vum Rôle ze strächen, well en an der Zwëschenzäit géigestandslos ginn ass.

Ass d'Chamber heimat averstanen?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

4. Ordre du jour

Wat den Ordre du jour vun dëser Woch ubelaangt, krut Der dee matgedeelt.

Mir hunn haut de Mëtteg:

- fir d'éischt de Projet de loi iwwert d'Organismes de placement collectif;

- dann eng Froestonn un d'Regierung;

- duerno hu mer de Projet iwwert d'Duerchsiche vum de Gefierer

- a schlussendlech eng Question avec débat vum Här Goerens iwwert de Sëtz vum Europaparlament zu Stroossbuerg.

Mar steet op eisem Ordre du jour:

- en Ofkommen tëschent den AKP-Länner an der Europäescher Unioun;

- de Projet de loi iwwert d'Cours de formation professionnelle

- a schlussendlech nach Ännerungsvirschléi vun eisem interne Reglement.

Ass d'Chamber mat deem Ordre du jour averstanen?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

(Interruptions)

Den Här Wagner fir d'éischt, dann den Här Mehlen. Här Wagner!

5. Dépôt d'une proposition de loi

))) **M. Carlo Wagner (DP)**.- Här President, ech wollt mer erlaben, fir eng Proposition de loi ze déposieren.

Här President, Dir Damm an Dir Hären, och wa mer dëst Joer vun de klimatesche Konditiounen hei am Land relativ verwinnt gi sinn, esou hu mer dach awer genau déi lescht Woch en Donneschdeg gesinn, wéi am Eislek Schnéi gefall ass, dass et do zu enger ganzer Rei vun Accidenter komm ass, dass och Autoen, déi mat Summerneuen équipéiert waren, a Camionen d'Stroosse blockéiert hunn, esou dass ech doropshi wëll eng Proposition de loi maache modifiant l'article 17bis de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Et geet hei net drëm, fir d'Leit ze obligéieren, fir Wanterpneuë mussen opzeleeën, mä déi Proposition de loi hei orientéiert sech un der Däitscher Gesetzgebung.

- Proposition de loi N°5682 portant modification de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Ech soen Iech Merci.

))) **Plusieurs voix**.- Très bien!

))) **M. le Président**.- Merci, Här Wagner. Déi Proposition de loi kënn an d'Presidentekonferenz, fir datt mer kucken, ob se recevabel ass. Duerno muss d'Chamber dat bestätegen, an da geet se un déi zoustänneg Gremië weider.

Den honorabelen Här Mehlen.

6. Dépôt d'une motion par M. Robert Mehlen

))) **M. Robert Mehlen (ADR)**.- Merci, Här President. Ech froen d'Wuert fir eng deelweis Modification de l'ordre du jour ze maachen, an deem Sënn, datt ech wëlles hunn Iech eng Motioun eranzebréngen, an zwar eng Motioun, déi sech un de Premierminister riicht. Mäi Fraktiounskolleeg Gast Gibéryen an ech hu mam Datum vum 4.8.2006, wéi dat villt Gespréich ëm de Gréngewald war, eng schrëftlech Question un de Statsminister gericht, fir alle Rumeuren en Enn ze setzen a Kloerheet an där ganzer Diskussioun ze schafen.

Dir, Här President, schéckt regelméisseg e Rappel eraus, datt déi Froen, déi en suspens sinn, misse beäntwert ginn. Dat hei ass nach déi eenzeg aus där viregter Sessioun, obschonn datt d'Reglement dem Minister seet, wann hie sech net an der Lag gesäit am Délai ze äntweren, da kann hie mat Indikatioun vun den Ursachen en Délai supplémentaire ufroen.

Et kënn einfach keng Äntwert. D'Rappellé ginn eraus an et geschitt näischt. De Statsminister ignoréiert einfach d'Chamberreglement. Hien ignoréiert d'Rappellé vum President vun dëser Chamber, an duerfir fanne mir, mir sollen där Ignorance do net méi weider nokucken. D'Chamber soll hien opfuerderen, hie soll wann ech gelift schrëftlech äntweren.

Ech erënnere mech drun, datt de Statsminister, wéi hie Statsminister ginn ass, heihinner komm ass an ugekënnegt huet, hie géif regelméisseg hei engem Deputéierte wëlle Froe stelle kommen. Mir wäred scho frou, Här President, wann hien op déi schrëftlech Froen, déi d'Deputéierten him stellen, an deem Délai géif äntweren, deen eist Reglement virschreift. Ech hunn zwar nëmmen eng Ennerschrëft ënnert der Motioun, mä do kommen der nach no.

Motion

La Chambre des Députés,

- considérant que la question parlementaire N°1220 du 04.08.2006 des Députés Robert Mehlen et Gast Gibéryen concernant «Trans-actions entre domaine de l'État et domaine de la Cour grand-ducale - Grünwald», adressée à Monsieur le Premier Ministre, est restée sans réponse jusqu'à ce jour;

- considérant que le Règlement de la Chambre des Députés, stipulant dans son article 76 (3) que: «Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse» n'a pas été respecté;

- considérant que les nombreux rappels de Monsieur le Président de la Chambre des Députés, adressés à Monsieur le Premier Ministre ont été ignorés jusqu'à ce jour;

- considérant que ce comportement envers les représentants du peuple n'est pas digne d'un Chef de Gouvernement;

invite le Premier Ministre

- à se conformer au Règlement de la Chambre des Députés, et

- à répondre par écrit dans les meilleurs délais à la question parlementaire N°1220.

(s.) Robert Mehlen.

))) **M. le Président**.- Merci, Här Mehlen. Mir wäerte gesinn, wéini mer déi Motioun do op den Ordre du jour huelen.

Den Här Minister Frieden freet d'Wuert.

))) **M. Luc Frieden, Ministre de la Justice**.- Här President, ech géif gären am Numm vun der Regierung soen, datt et absolut net stëmmt, datt d'Regierung respektiv de Statsminister géif d'Chamber hei net respektéieren, andeem hie Froe géif esou bewosst net beäntweren. Déi Fro, déi net beäntwert ginn ass, an op déi den Här Mehlen Referenz mécht, nämlech déi vu sämtlechen historeschen Transaktiounen betreffend de Gréngewald, huet an de Statsminister eng enorm Aarbecht vun Nofuerschung mat sech gezunn. Et ass heiansdo net méiglech an deem Délai, deen am Reglement steet, bei esou enger Zort Fro déi Äntwerten ze fannen.

Ech weess, datt déi Aarbechte quasi ofgeschloss sinn, esou datt déi Äntwert elo kann an d'Chamber kommen. Mä et ass net einfach, wann ee muss an Zäiten nosiche goen, wou dat net alles onbedéngt mat deenen nämlechte modernen Instrumenter klaséiert ginn ass, wéi dat haut de Fall ass. Do wéinst muss dat méi laang daueren.

Ech wëll hei ausdrécklech soen, datt et a kengem Moment de Wëlle vum Statsminister war, einfach aus Mangel u Respekt virum Parlament - well de Géigendeel ass de Fall - déi Fro net ze beäntweren. Duerfir wäert déi Äntwert kuerzfristeg kommen. Mä d'Ursache waren, wéi gesot, gréisser Recherchen, déi dat verlaangt huet.

))) **M. le Président**.- D'Madame Flesch huet d'Wuert gefrot. Zu wat, Madame Flesch?

))) **Mme Colette Flesch (DP)**.- Jo, Här President, zu där dote Fro après Ministre. De Minister huet eng Explikatioun ginn, déi mer net wëlle vun der Hand weisen. Nach verstinn ech net, woufir de Statsminister net Gebrauch gemaach huet vun deenen Dispositiounen, déi an onsem Chamberreglement sinn, dass hien en Délai supplémentaire gefrot huet an d'Ursachen ugefouert huet, woufir hien ee Besoin hätt un deem Délai supplémentaire. Also, toute lettre mérite réponse et toute question mérite réponse, même si elle est temporaire, transitoire et intérimaire!

))) **Une voix**.- Très bien!

))) **M. le Président**.- Also, ech kennen d'Problematik vun där doter spezifischer Question parlementaire. Ech hunn den Dossier awer net auswenneg am Kapp, wat alles geschitt ass. Ech weess, dass ech Rappelé gemaach hat, mä ech denken, dass d'Regierung ugefrot huet. Madame Flesch, dat, wat Dir...